

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211108-014

du 08 novembre 2021

n°014

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

POUVOIRS (4) : M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BOISSON donne pouvoir à M.JUGE
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU

EXCUSES (2) : M.PREHER, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Bénédicte DE COURREGES

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Projet scientifique, culturel, éducatif et social du futur équipement culturel médiathèque-ludothèque

Les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment de l'ancienne base voile situé sur le quartier du lac vont permettre la création d'un nouvel équipement culturel qui regroupera la médiathèque du lac et la ludothèque. Cette offre culturelle et ludique lui apportera une identité particulière sur le réseau de lecture publique de Grand Châtellerault.

Ces travaux sont éligibles à une subvention de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation. Le dossier de demande doit comporter notamment un projet scientifique, culturel éducatif et social de l'équipement.

Ce projet scientifique, culturel éducatif et social définit la politique d'ensemble du nouvel équipement.

La médiathèque- ludothèque va contribuer à la requalification de l'offre de lecture publique sur la Ville de Châtellerault notamment par son implantation en rive gauche de la Vienne mais va également participer à l'attractivité du site et ainsi rayonner au-delà des limites de la ville en défendant une identité forte autour des loisirs culturels et ludiques unique sur le territoire.

Ce nouvel équipement culturel sera ouvert à la participation de la population du quartier et favorisera l'expression culturelle et le lien social. Il cherchera à diversifier ses actions vers les publics les plus éloignés.

Le projet scientifique, culturel éducatif et social précise également l'offre de service et la politique d'animation qui sera proposée ainsi que la mise en place d'une nouvelle organisation interne nécessaire à sa mise en œuvre.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211108-014

du 08 novembre 2021

n°014

page 2/2

VU l'article 3 alinéa II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la présentation du projet de la délibération à la commission développement social et citoyen du 14 octobre 2021,

CONSIDERANT la nécessité pour la médiathèque-ludothèque d'être dotée d'un projet scientifique, culturel éducatif et social, dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'État,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet scientifique, culturel éducatif et social de la médiathèque – ludothèque,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet scientifique, culturel éducatif et social

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD

CRÉATION D'UN EQUIPEMENT A VOCATION CULTURELLE ET
SOCIALE DANS LE QUARTIER DU LAC À CHÂTELLERAULT

PROJET SCIENTIFIQUE CULTUREL ÉDUCATIF ET SOCIAL

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le 
ID : 086-24960413-20211108-9C_20211108_014-DE

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le 
ID : 086-24960413-20211108-9C_20211108_014-DE

Sommaire

1. Préambule.....	3
2. Diagnostic.....	4
2.1. Territoire.....	4
2.2. Implantation du nouvel équipement.....	5
2.3. Quartier et population à desservir.....	6
2.3.a) Le quartier.....	6
2.3.b) La population.....	7
2.3.c) L'habitat.....	8
2.3.d) L'activité et les services.....	8
2.4. La bibliothèque.....	9
2.5. La Médiathèque du Lac.....	10
2.6. Le projet de lecture publique de Grand Châtelerault.....	11
3. Le projet.....	13
3.1. Les origines du projet.....	13
3.2. Implantation et site.....	13
3.3. Le périmètre du projet.....	13
3.4. Les objectifs politiques.....	14
3.5. Projet culturel, éducatif et social.....	14
3.5.a) Participer à l'attractivité du site et rayonner au-delà des limites de la ville.....	14
3.5.b) Être ouvert à la participation de la population du quartier et favoriser l'expression culturelle et le lien social.....	15
3.5.c) Porter l'offre culturelle d'une médiathèque fusionnée avec une bibliothèque.....	17
3.5.d) Fidéliser et conquérir des publics.....	18
3.6. Programme et mise en œuvre du projet culturel, éducatif et social.....	21
3.6.a) L'offre de service et l'organisation interne.....	21
3.6.b) Fusion des équipes de la médiathèque et de la bibliothèque.....	24
3.6.c) Intégration de la médiathèque ludothèque au sein du réseau de lecture publique.....	25
3.6.d) La collection documentaire.....	26
3.6.e) La collection ludique.....	26
3.6.f) La Politique d'animation.....	27
3.6.g) Les services numériques.....	28
3.7. Les moyens.....	29
3.7.a) Les moyens humains.....	29
3.7.b) Bâtiment.....	29
3.7.c) Besoins mobiliers.....	29
3.7.d) Besoins matériels et Informatiques.....	30
3.7.e) Les moyens financiers.....	30
3.8. Calendrier du projet.....	30
3.9. Plan de financement.....	30

1. Préambule

Compétente en matière de construction et de gestion des équipements culturels, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut souhaite créer sur le site du Lac à Châtelleraut un équipement public innovant réunissant une médiathèque, une ludothèque, un espace d'activité collaboratif, une association et enfin un local dédié au service des sports.

Ce projet obéit au désir de créer un équipement de proximité et de développer une offre culturelle attractive à la hauteur des besoins du territoire.

Situé dans le quartier Lac-Renardières-Ozon relevant de la politique de la ville, ce projet est inscrit au programme d'Opération d'Intérêt Régional, conduit par Grand Châtelleraut, l'ANRU, les bailleurs sociaux Habitat de la Vienne et la SEM Habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations et enfin Action Logement. Il participe des objectifs de rénovation urbaine, en matière de désenclavement (création d'un point d'attraction sur un site écarté des axes de circulation habituels), de mixité (attraction d'une population dépassant les limites du périmètre QPV) et d'attractivité (offre forte et visible d'un bâtiment réhabilité sur un site privilégié).

Ce nouvel équipement participera aux orientations du projet de lecture publique de GC. Son implantation lui permettra d'apporter une réponse adaptée aux besoins d'un quartier et d'un bassin de lecture. La place qui y sera accordée au jouer et au jeu contribuera à l'enrichissement de l'offre culturelle du réseau. La volonté d'en faire un lieu ouvert à la participation des publics sera cohérent avec les préoccupations du réseau de lecture publique.

Le local collaboratif accueillera les actions menées par la médiathèque ludothèque et par l'association hébergée, il participera à la vie culturelle, sociale et citoyenne du quartier en s'ouvrant également aux projets menés par les acteurs locaux.

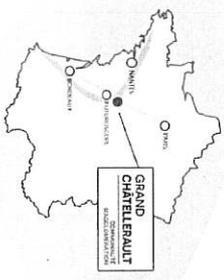
L'association des Petits Débrouilland disposera de locaux pour son antenne du nord Vienne, à partir de laquelle elle déploiera ses actions d'éducation populaire à la culture scientifique et technique, sur site et hors les murs.

Le local dédié au service des Sports de Châtelleraut sera plus particulièrement utilisé pour des activités vélo sur le site du Lac.

2. Diagnostic

2.1. Territoire

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut est située à l'extrême nord de la Nouvelle Aquitaine, dans le périmètre du SCOT du Seuil du Poitou, entre deux points de polarité forts, Tours Métropole Val de Loire et Grand Poitiers.



Le territoire de la CAGC regroupe 47 communes pour 85 000 habitants environ.

Ville centre du territoire, située sur l'axe Paris-Bordeaux, Châtelleraut comprend 33 000 habitants et concentre une grande part de l'activité économique et des services de la CAGC.

Enjambant la Vienne, Châtelleraut lui doit son développement, profitant de l'industrialisation jusqu'au siècle dernier.

Elle doit faire face depuis plusieurs décennies aux crises successives de la désindustrialisation. Cela a engendré une telle fragilisation du territoire que plusieurs quartiers relèvent de la politique de la ville.

En l'occurrence, le projet vient s'implanter dans le quartier Lac-Renardières, sur la partie ouest du Quartier Politique de la Ville Lac-Renardières-Ozon (rive gauche de la Vienne).



2.2. Implantation du nouvel équipement

Ayant connaissance des besoins exprimés par la médiathèque et la bibliothèque, Grand Châteleraut a saisi l'opportunité d'une disponibilité de bâtiment pour décider de l'implantation du nouvel équipement à créer:

Le nouvel équipement sera donc créé via la réhabilitation de l'ancienne base de voile du quartier du Lac. A l'extrême ouest du QPV du Lac-Renardières.



Envoyé en préfecture le 09/11/2021
 Reçu en préfecture le 09/11/2021
 Affiché le 
 ID : 086-248604-13-20211108-BC_20211108_014-DE

2.3. Quartier et population à desservir

Le quartier à considérer ne peut se limiter au quartier du Lac ou sera implanté l'équipement. Pour élargir le périmètre, deux logiques sont possibles.

Le périmètre du QPV comprend 4110 habitants, mais une part importante de cette population réside rive droite de la Vienne, et est polarisée vers d'autres lieux de vie. A titre d'exemple, la médiathèque G. Rouault, située au cœur du quartier d'Ozon, draine un public important de ce quartier.

Le périmètre des IRIS utilisé par l'INSEE permet quant à lui d'identifier un autre quartier plus cohérent géographiquement regroupant La Forêt, La Brelandière et Jean Moulin qui comprend 5822 habitants (données SIG Ville 2012).

Néanmoins une part de cette population est potentiellement tournée vers d'autres quartiers ou communes (centre ville, Ozon, Cenon sur Vienne).



2.3.a) Le quartier

L'estimation du quartier desservi et de la population cible se situe sans doute au croisement de ces différents périmètres mais pour approfondir le diagnostic nous retiendrons le périmètre des IRIS.

	Homme	Femme	Total
Jean Moulin	770	897	1667
La Brelandière	1237	1571	2808
La Forêt	620	728	1347
	2627	3196	5822

La Brelandière est le plus peuplé, la densité de population y est plus importante, c'est le quartier le plus proche du centre ville, il déborde au sud sur le quartier des Renardières. La Forêt englobe des espaces naturels importants, et le quartier du Lac où est concentré l'essentiel de la population.

Jean Moulin comprend la plus grande partie des Renardières et l'intégralité du quartier Coubertin.

Sur la rive gauche de la Vienne, au sud ouest du centre ville, le quartier ainsi constitué est marqué par l'axe routier qui le traverse du Nord au Sud et qui permet de se rendre vers le centre ville et vers les centres d'activité économique de Châteleraut.

A retenir :

Constitué historiquement autour d'un peuplement ouvrier, le quartier d'implantation du nouvel équipement s'est développé en périphérie de la ville en intégrant essentiellement un habitat résidentiel. Regroupant différents quartiers aux identités plus ou moins marquées, ce territoire n'est pas homogène et souffre de ses divisions géographiques et sociologiques. Le projet de rénovation urbaine a donc pour objectif de créer plus de mixité sociale et de désenclaver les quartiers qui paraissent isolés (Les Renardières, Le Lac, Coubertin).

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
 Reçu en préfecture le 09/11/2021
 Affiché le 
 ID : 086-248604-13-20211108-BC_20211108_014-DE

2.3.b) La population

(données SIG Ville 2012)

Répartition par âge : pourcentage de la population globale du quartier par tranche d'âge

	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus
Jean Moulin	5	4	6	7	6	15	18	18	18	4
La Brelandière	2	3	5	5	6	12	18	16	20	12
La Forêt	2	5	6	10	6	12	20	20	13	6
Châteleraut	3	3	5	7	7	14	19	15	16	9

En comparaison avec les moyennes relevées sur la ville de Châteleraut, il semble que la population jeune (entre 3 et 17 ans) soit plus représentée sur les 3 quartiers, en particulier sur celui de la Forêt. La population des jeunes adultes (18-39 ans) y est sensiblement moins présente. Surtout, la Brelandière se différencie par une population âgée (plus de 65 ans) nettement plus importante.

La structure des ménages semble assez homogène, mise à part une proportion de couple sans enfants plus élevée à la Brelandière, une proportion de familles monoparentales ou de familles nombreuses plus importante à la Forêt et Jean Moulin.

Si la part de population de nationalité étrangère est inférieure à la moyenne de la ville, la part de la population immigrée est plus importante à la Forêt et Jean Moulin.

	Taux de chômage
Jean Moulin	31,6
La Brelandière	11,6
La Forêt	25,2

Les différences de taux de chômage sont très importantes entre les quartiers de la Forêt et Jean Moulin et le quartier de la Brelandière. On constate par ailleurs une part de non diplômés et de décrochage plus importante à Jean Moulin.

	Médiane du revenu fiscal
Jean Moulin	14107
La Brelandière	18686
La Forêt	15257
Châteleraut	16 470
France	19740

Les différences de revenu ainsi que les indicateurs sociaux concernant le RSA, la part des prestations CAF dans les revenus, les populations couvertes par la CMUC confirment une certaine distinction entre la Brelandière d'un côté et la Forêt et Jean Moulin de l'autre.

A retenir :

La Brelandière est un quartier abritant une population économiquement plus aisée, socialement plus insérée, et également plus âgée.

A contrario les quartiers de la Forêt et Jean Moulin apparaissent moins favorisés et constitués d'une population plus jeune et plus en difficulté.

2.3.c) L'habitat

L'omniprésence de l'habitat social dans les quartiers de la Forêt et Jean Moulin confirme les indicateurs socio-économiques et démographiques d'un QPV. Néanmoins, l'implantation de cités pavillonnaires dans ces mêmes quartiers permettent une certaine mixité de l'habitat.

Ainsi, le quartier du Lac situé à la Forêt est composé d'une part importante d'habitat social et d'habitat pavillonnaire en bordure d'un site naturel marqué par un lac artificiel et par la proximité de la forêt.

A contrario, le quartier des Renardières est fortement marqué par un habitat collectif ancien et plus regroupé, historiquement peuplé par la population ouvrière et par les gens du voyage sédentarisés. Ce quartier se trouve enclavé entre l'avenue d'Estrée à l'ouest et la Vienne à l'est.

Le quartier de Coubertin situé à Jean Moulin est constitué d'un lot de logements sociaux, enclavé au sein de cités pavillonnaires.

Le quartier de la Brelandière est constitué d'un habitat plus ancien constitué pour beaucoup de maisons individuelles, et qui comparativement à d'autres quartiers de Châteleraut ne souffre pas d'une vacance des logements importante.

2.3.d) L'activité et les services

L'activité économique est peu présente sur le quartier hormis au sud avec la zone commerciale d'Auchan et la zone de l'étang, et au nord avec le site de l'entreprise Thalès. Par ailleurs, l'essentiel des commerces et des services se répartissent le long de l'avenue d'Estrée.

Le centre Camille Pagé, bâtiment à vocation administrative et sociale, est positionné à l'entrée sud de la ville. Il abrite entre autre l'association l'ACLIF qui œuvre en direction des publics en difficulté d'illettrisme ou d'illectronisme.

La Maison Départementale de la Solidarité de Châteleraut sud, implantée dans le quartier des Renardières, y assure la présence des services sociaux du Conseil Départemental.

Le foyer logement des Renardières est l'unique structure dédiée aux seniors sur le quartier, elle héberge environ 70 résidents.

On relèvera la présence de 4 sites scolaires sur le quartier. L'école primaire Maurice Carême à proximité du quartier Coubertin, l'école primaire Léo Lagrange sur le quartier des Renardières, l'école élémentaire Jean Zay et l'école élémentaire et maternelle Jacques Prévert sur le quartier du Lac.

Après avoir repris la gestion de l'Accueil de Loisirs Municipal situé dans le quartier de Renardières est devenue la seule structure socio-éducative du quartier. Elle a pris le nom d'Horizons sud.

Avec la MJC, la médiathèque et la ludothèque sont les seuls équipements culturels du quartier. Les habitants ont par ailleurs accès à l'offre culturelle des équipements présents en centre ville ou sur la friche industrielle de la Mann (31, cinémas, musée, conservatoire, école d'arts plastiques...).

Le quartier semble par ailleurs bien pourvu en équipements sportifs. Un city stade est d'ailleurs présent à proximité de la future implantation du nouvel équipement. Le bâtiment actuel, l'ancienne base de voile, héberge l'activité vélo gérée par le service des sports.

Le site du Lac et de la Forêt est incontournable pour la pratique de sports en extérieur. Des événements particuliers portant sur les activités de plein air y sont régulièrement organisés (l'été au Lac, le feu au Lac...). A proximité du nouvel équipement, c'est un site fréquenté par de nombreux Châteleraudais, qui viennent seuls ou en famille, pour se promener, pour y courir. Le Lac est par ailleurs fréquenté par les pêcheurs.

A retenir :

La Forêt est un quartier de transition, vers le centre ville et vers les zones d'activité du nord de la ville.

Le principal centre de vie du quartier, le seul lieu fréquenté au quotidien par la plus grande partie de la population, est le centre commercial.

Pour autant, la vocation du quartier n'est pas uniquement résidentielle, ses espaces naturels génèrent d'autres manières d'y vivre, et constituent un potentiel incontestable (la Vienne et le Lac).

2.4. La ludothèque

La Ludothèque fut associative pendant 20 ans jusqu'à sa municipalisation en 2008 et son installation dans le quartier du Lac dans des locaux mis à disposition par un bailleur social.

La ludothèque dispose actuellement de 250m² dont 80m² de stockage dans un garage à proximité. Le budget global de la ludothèque est d'environ 80000 € dont 6 000 € consacrés à l'achat de jeux.

La ludothèque possède une collection d'environ 3700 jeux repartis comme suit (Exercice : 13 %, Symbolique : 17 %, Assemblage : 22 %, Règle : 48 %) complétée par une collection de Grands Jeux.

Ancienement du fonds : 25 % de la collection a plus de 20 ans, 25 % a plus de 10 ans, 50 % à moins de 10 ans.

L'équipe de la ludothèque est constituée de 3 agents, dont une ludothécaire formée. Au delà des missions d'accueil, d'inventaire et de rangement des jeux, les deux agents non formés assurent l'entretien des locaux.

Ouverte au public 14h par semaine en temps scolaire et 16h30 en période de vacances scolaires, la ludothèque comptait en 2019 613 adhérents actifs dont :

- 525 individuels (420 de Châteleraut, 85 du Grand Châteleraut, 20 Hors Grand Châteleraut)
 - 88 collectifs (associations, mairie, école, ...) dont 74 de Châteleraut, 12 du grand Châteleraut, et 2 Hors Vienne
- En accroissement, l'activité représente plus de 7000 prêts par an, dont plus de 25 % concerne les collectivités.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le
ID : 086-248600413-20211109-BC-20211109_014-DE

Elle reçoit des groupes sur des horaires spécifiques : RAM, écoles, EH, etc. Elle dispose d'un espace de stockage pour les livres et les revues, les DVD et les CD de la médiathèque du Lac et du réseau de lecture publique de G.C. Ils avaient ainsi accès à 160 000 livres, 10 000 DVD et 10 000 CD et aux treize médiathèques du réseau. Depuis le site internet du réseau des médiathèques, ils disposaient de services en ligne et de ressources numériques documentaires.

A la médiathèque, les usagers pouvaient aussi faire des photocopies, consulter internet depuis un poste public, utiliser une tablette numérique et jouer à un jeu vidéo...

A retenir :

Le lieu jouit d'une belle visibilité depuis la rue et est accessible (aménagement PMR et parking). Les espaces pour l'accueil du public et pour le travail interne sont notamment insuffisants en regard du niveau d'activité de la structure.

La ludothèque est un service qui connaît une augmentation régulière d'activité, et qui est de plus en plus identifiée par la population et par les partenaires. Néanmoins, les moyens dont elle dispose, en terme de bâtiment et de budget freinent cette progression.

2.5. La Médiathèque du Lac

Ouverte en 1981 au sein d'un Centre de Loisirs Associé à l'École, la médiathèque du Lac fut au départ une bibliothèque réservée exclusivement à la jeunesse. Son ouverture plus large sur le quartier et en direction du public adulte est arrivée progressivement dans les années 1990. Elle est fermée depuis fin 2020 pour cause de travaux dans les locaux où elle était située.

Elle disposait d'un local de 166 m² dont 110 m² pour l'accueil du public. Située à l'arrière de bâtiments comprenant par ailleurs l'école primaire Jacques Prévert et l'Accueil de Loisirs Municipal, la médiathèque du Lac était confinée au bout d'une impasse et n'était donc que très peu visible.

Malgré sa fermeture, la médiathèque continue à exister hors les murs, trois bibliothécaires en assurent la gestion, pour 2,3 équivalent temps plein. Une assistante de conservation en a la responsabilité. Elle dispose d'un budget d'acquisition de 8100 € tous supports confondus.

La médiathèque était ouverte 22 heures par semaine pour le tout public, auxquels s'ajoutaient de nombreux accueils de classe et de multiples accueils spécifiques (petite enfance, publics empêchés...).

Les usagers pouvaient emprunter les livres, les revues, les DVD et les CD de la médiathèque du Lac et du réseau de lecture publique de G.C. Ils avaient ainsi accès à 160 000 livres, 10 000 DVD et 10 000 CD et aux treize médiathèques du réseau. Depuis le site internet du réseau des médiathèques, ils disposaient de services en ligne et de ressources numériques documentaires.

A la médiathèque, les usagers pouvaient aussi faire des photocopies, consulter internet depuis un poste public, utiliser une tablette numérique et jouer à un jeu vidéo...

La médiathèque du Lac était un partenaire très régulier des écoles du quartier, des crèches de Châteleraut, de la MJC des Renardières et de structures accueillant des personnes handicapées. Elle programait des animations ponctuelles et organisait dans ses locaux des animations récurrentes pour différentes catégories de public, des séances de lectures en musique pour les tous petits, des ateliers manuels pour les enfants, des heures du conte, des soirées jeux vidéos, des comités de lecture pour adultes etc...

La collection, stockée en attendant la réouverture, comprend environ 6000 livres, 500 DVD et 300 CD. Pour les livres, on constate que deux catégories documentaires sont surreprésentées, les livres

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le
ID : 086-248600413-20211109-BC-20211109_014-DE

jeunesse avec 64 % du fonds et les fictions avec 76 % du fonds. L'activité de la médiathèque en sont certainement l'explication.

L'activité de la médiathèque du Lac est en baisse régulière depuis 2014. Sur les six dernières années, l'activité de prêt et la fréquentation du public ont chuté de 28 %. L'évaluation des usagers emprunteurs montre le faible impact de la médiathèque sur son quartier (2-3 % de la population) et une surreprésentation du public jeunesse. Si les seniors sont perçus comme étant très présents, parce que venant très régulièrement, les plus de 60 ans sont statistiquement les moins nombreux.

A retenir :
Malgré une reprise en main énergique au cours des dernières années, où les collections ont été retravaillées, l'organisation des espaces remaniée, où la participation du public et l'implication des partenaires a été recherchée, la médiathèque du Lac est incontestablement fragilisée. Son histoire, l'image désuète qui est la sienne, son manque de visibilité ne lui permettent pas de maintenir sa fréquentation.

En raison de travaux dans les locaux qu'elle occupe, la médiathèque du Lac a fermé ses portes en octobre 2020 et ne rouvrira que sous la forme d'une médiathèque ludothèque. Cette situation crée inévitablement une rupture de lien avec le public et avec le quartier.

2.6. Le projet de lecture publique de Grand Châtelieraut

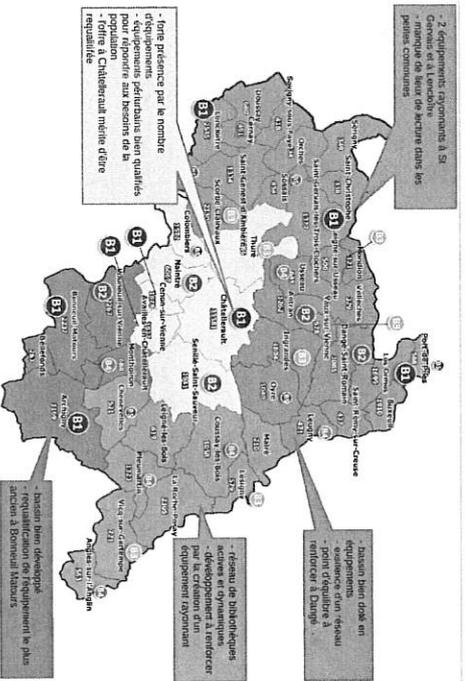
Le développement de la lecture publique sur le territoire repose sur deux ambitions :

- constituer un réseau à l'échelle du territoire

Le réseau de lecture publique avant toute chose sur un maillage d'un territoire découpé en cinq bassins de lecture.

- proposer une offre de services pour tous les habitants

L'amélioration du service apporté à la population passe par une offre accessible et identique en tout point du territoire, portée par un réseau intégrant bibliothèques municipales et communautaires.



Située dans le bassin de lecture centre (Châtelieraut et sa périphérie) la médiathèque ludothèque vient s'insérer au sein d'un maillage assez étroit puisque ce bassin compte pas moins de sept autres

médiathèques. Cette densité permet d'apporter une offre de service de proximité, notamment dans les communes en périphérie de Châtelieraut.

Pour ce qui concerne la ville de Châtelieraut, au centre du bassin, on constate une présence et un impact des médiathèques inégal selon les quartiers. La médiathèque du centre ville et celle du quartier d'Ozon sont correctement fréquentées et identifiées par la population alors que la médiathèque du Lac avait certainement atteint ses limites.

Dans un rôle de proximité la médiathèque Georges Rouault, occupe une place importante au sein du quartier d'Ozon, elle participe à la vie culturelle et à l'équilibre social. La médiation auprès d'un public très en demande, mobilise toute l'énergie des professionnels.

Dans sa dimension historique et patrimoniale la médiathèque de Châtelieraut Centre a une relation forte avec son public, affective. Comptant sur l'aboutissement de la réhabilitation du site ancien du Château, cette médiathèque pourrait à l'avenir espérer un meilleur rayonnement, une plus grande visibilité et devenir une structure d'appui pour le réseau.

A retenir :
Ce nouvel équipement contribue à la requalification de l'offre de lecture publique sur la ville de Châtelieraut, notamment par son implantation rive gauche de la Vienne. Son offre culturelle et ludique lui confèrera une identité particulière au sein du réseau des médiathèques.

Conclusion :

Par son implantation urbaine et par son ouverture sur le quartier, ce nouveau lieu sera un équipement de proximité, et constituera sur la rive gauche de la Vienne une offre de culture et de loisirs pour une population qui en est aujourd'hui éloignée. En relation avec les acteurs sociaux, éducatifs et culturels du quartier il contribuera à relever le défi de la mixité sociale.

Par son implantation sur le site du Lac et de la Forêt, aux portes de la ville, il profitera de l'accessibilité et de la visibilité d'un site naturel apprécié et fréquenté par les Châtelieraudais. Cette attractivité sera incontestablement renforcée par l'offre ludique, unique sur tout le territoire de Grand Châtelieraut.

On voit bien là comment les services et les ressources du nouvel équipement se combineront utilement, dans une approche complémentaire du territoire. Jouant sur la mixité de ses propositions, combinant également son offre de lecture et de jeux, il cherchera à s'inscrire dans le quotidien des habitants, comme un lieu où l'on peut prendre le temps d'échanger, de lire et de jouer.

3. Le projet

3.1. Les origines du projet

Une concentration de la population sur le quartier a confirmé le diagnostic réalisé pour la médiathèque et la ludothèque. Plus largement la concentration menée dans le cadre de la rénovation urbaine confirme le besoin de lieux pour favoriser le lien social.

La redistribution des espaces consacrés à l'accueil de loisirs dans des bâtiments proches les uns des autres ouvre l'opportunité d'imaginer autrement l'utilisation du local initialement dédié à la base de voile.

Ces constats conduisent logiquement à envisager sur le site de l'ancienne base de voile, le regroupement de la médiathèque et de la ludothèque, d'un espace ouvert aux habitants et acteurs du quartier, de locaux pour l'association des Petits Débrouillards et pour le service des sports, dans l'objectif de répondre aux enjeux culturels, sociaux et éducatifs.

3.2. Implantation et site

L'équipement sera créé à l'extrémité ouest du QPV Ozon-Le Lac-Les Renardières (cf 2.2).

Sans originalité architecturale particulière, la base de voile appartient à un ensemble de bâtiments de la même période qui abritaient jusqu'en 2020 l'école élémentaire J. Prévost, l'Accueil de Loisirs Municipal et la Médiathèque du Lac.

Depuis, l'Accueil de Loisirs Municipal a fait l'objet d'une délégation de gestion à la MIC des Renardières, et la réhabilitation du bâtiment qui l'accompagne prévoit l'attribution des anciens locaux de la médiathèque du Lac pour répondre aux impératifs de l'accueil de loisirs.

Cette redistribution des activités sur le site sera donc complétée par la création du nouvel équipement. Cet ensemble bénéficiera de réaménagements urbains pour favoriser l'accès, la circulation et le stationnement à proximité.

Profitant d'un cadre naturel apprécié par une grande partie des Châteleraudais, cet ensemble de structures éducatives, sociales et culturelles pourra constituer une autre polarité dans le quartier, un autre lieu que le centre commercial, pour permettre aux habitants de se rencontrer.

3.3. Le périmètre du projet

Le projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment comprend :

- la création d'une médiathèque ludothèque.
- la création d'une salle d'activité pouvant être mise à disposition des habitants et des acteurs du quartier.
- la création d'un bureau et d'espaces de stockage pour l'antenne locale de l'association des Petits Débrouillards. Ces locaux serviront d'espace de travail pour le permanent de l'association et de point d'appui pour les actions menées dans le Nord Vienne.

- la création d'un atelier / garage à vélos pour le service des sports de loisir, sur la base de départ pour les actions menées auprès de groupes, notamment scolaires.

3.4. Les objectifs politiques

Les attentes politiques peuvent être exprimées de la manière suivante, cet équipement doit :

1. participer à l'attractivité du site et rayonner au-delà des limites de la ville
2. être ouvert à la participation de la population du quartier et favoriser l'expression culturelle et le lien social
3. porter l'offre culturelle et ludique d'une médiathèque fusionnée avec une ludothèque

3.5. Projet culturel, éducatif et social

Les intentions du projet culturel sont précisées pour chacun des objectifs politiques énoncés ci-dessus.

3.5.a) Participer à l'attractivité du site et rayonner au-delà des limites de la ville

L'offre de de prêt de jeu de la ludothèque est unique sur le territoire et 20 % de ses usagers habitent hors de Châteleraut. Ce constat permet d'espérer à terme un rayonnement dépassant les limites du quartier et du bassin de vie. Les moyens de fonctionnement du service et la volumétrie de l'offre devront être à la hauteur de cet enjeu.

L'implantation du nouvel équipement est un atout évident en terme de visibilité. Le site du Lac est largement fréquenté par les Châteleraudais pour la qualité paysagère du site, les multiples activités qu'ils peuvent y pratiquer en extérieur et les propositions d'événements réguliers qui s'y tiennent.

La proximité du site scolaire, de l'accueil de loisirs et des activités sportives organisées sur le site laisse espérer un « brassage » de population dont l'équipement ne pourra que profiter en terme d'attractivité.

C'est enfin la qualité de sa communication et la richesse de ses propositions d'animations qui lui conféreront toute son attractivité. Qui s'appuiera sur une identité en accord avec un projet combinant les dimensions culturelle, ludique, sociale et éducative.

Un remue-ménages a été entamé avec les services utilisateurs autour du nom qui pourrait être attribué à un équipement regroupant autant d'activités diverses. Le service communication de CC sera associé à cette réflexion pour aboutir avant la fin de l'année 2021.

Le réseau des médiathèques auquel elle appartiendra, sera pour la médiathèque ludothèque un vecteur de communication et de rayonnement vers les publics éloignés géographiquement.

La médiathèque ludothèque sera ouverte aux partenariats au-delà des limites de son quartier d'implantation, auprès d'autres services de la ville et de la communauté d'agglomération, auprès d'autres collectivités et de structures institutionnelles, associatives ou privées du territoire.

A retenir :

La médiathèque ludothèque renforcera l'attractivité d'un site déjà très apprécié par la population, elle y défendra une identité forte autour des loisirs culturels et ludiques.

3.5.0) Être ouvert à la participation de la population du quartier et le lien social

Cet objectif préviendra répondre aux impératifs de la politique de rénovation urbaine. Le projet permet d'imaginer trois manières de procéder : la mise à disposition de ressources, la construction de partenariats et la participation du public.

L'équipement doit savoir se mettre à la disposition du public.

L'aménagement des espaces, l'accueil des usages dans leurs diversités et les propositions d'animations de la médiathèque ludothèque chercheront à favoriser l'appropriation du lieu.

Le programme architectural prévoit un espace d'activités ouvert aux acteurs socio-culturels du quartier et aux initiatives citoyennes pouvant être utilisées de manière autonome et à des horaires différents de la médiathèque ludothèque. Celle-ci en assurera la gestion en garantissant une mutualisation du lieu au bénéfice des partenaires et au service de ses propres actions.

L'équipement numérique et audio-visuel de l'équipement enrichiront cette mise à disposition de ressources.

C'est dans la **construction des partenariats**, dans la conduite de projets communs que la médiathèque ludothèque s'ancrera dans la vie du quartier.

Le projet de la médiathèque ludothèque est à confronter à celui de l'accueil de loisirs piloté par la MJC des Renardières qui élargit sa vision et son périmètre en devenant Horizons Sud. Dans ses différentes composantes, citoyenne, familiale, sociale, éducative et culturelle le projet a une parenté évidente avec celui de la médiathèque ludothèque.

Les écoles du quartier sont des partenaires incontournables pour un équipement qui a l'ambition de contribuer à l'éducation des jeunes Châteleraudais. Cela prendra la forme traditionnelle d'accueil de classes, dont il faudra définir l'événail et la fréquence des propositions. Mais cela prendra la forme d'action plus spécifiques, au sein du programme d'animation et en lien avec le projet de Cité Educatrice sur le QPV Le Lac-Renardières-Ozon-Coberth.

Le service de l'éducation de Châteleraut, dans le cadre par exemple du temps périscolaire ou du Programme de Réussite Éducative trouvera en la médiathèque ludothèque un lieu ressource pour mener ses actions.

Il s'agira d'ailleurs de construire une bonne complémentarité entre l'approche naturellement libre et orientée vers le plaisir de lire ou de jouer de la médiathèque ludothèque et l'approche naturellement didactique et pédagogique des partenariats éducatifs.

L'association des Petits Débrouillards sera hébergée dans le même bâtiment que la médiathèque ludothèque. Au delà d'une nécessaire cohabitation, le partenariat avec l'association donnera l'occasion d'imaginer des actions communes. Fondée sur l'expérimentation et la participation du public, cette manière de vulgariser la culture scientifique rejoint l'ambition sociale du projet.

D'autres partenaires ont été identifiés dans la perspective d'actions communes et/ou de mise à disposition de l'espace d'activité :

- l'association Médiation Grand Châteleraut acteur de la prévention dans les quartiers
- le Conseil Citoyen du quartier qui est un espace de débat et de projet pour les habitants
- le foyer logement des Renardières, pour lequel le CCAS assure une mission d'animation
- l'Association Calcul Lecture Écriture Formation, qui lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

- La Maison des Solidarités Châteleraut Sud point d'accueil des services sociaux du quartier

- l'équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA

- le Bon accueil, association menant des actions solidaires dans le quartier des Renardières

C'est dans sa capacité à **faire participer** que le nouvel équipement construira un lien avec la population.

Toutes les opportunités de rapprochement et de communication anticipée doivent être envisagées, l'idée étant d'aller à la rencontre des habitants du quartier en amont de l'ouverture.

En 2022, les médiathèques et les ludothèques deviendront les ambassadrices de l'équipement en disposant des supports de communication et des outils de visibilité « aux couleurs » du projet.

L'association Médiation Grand Châteleraut peut par exemple les inclure à un « Médiaclacé » pour faire découvrir les futurs propositions de la médiathèque ludothèque.

L'équipe des bibliothécaires de la médiathèque du Lac, fermée depuis octobre 2020, est mobilisée pour des actions hors les murs, auprès notamment des établissements de la petite enfance ou des écoles. Elle s'engage dans des actions de rue auprès de la MJC ou de manière indépendante dans le cadre des animations estivales Ici l'été organisées par GC.

Cette présence pourrait se trouver facilitée pour peu que l'équipe soit dotée d'un véhicule permettant une mobilité douce dans le quartier. Ainsi la réflexion s'oriente-t-elle vers un cycle équipé d'une remorque ou vers un vélo cargo. Ce véhicule aurait l'intérêt de pouvoir être réutilisé même ultérieurement pour aller vers les publics éloignés.

Par ailleurs, la prospection engagée par la MJC autour de la création d'une guinguette peut enrichir le projet de la médiathèque ludothèque, dans ce qu'elle permet d'imaginer ensemble des moyens d'animer le site.

La mise en œuvre du projet ouvre en elle-même des perspectives d'implication de la population. Les besoins en mobilier, en aménagement spécifiques pour le jeu sur place (micro espace ou cabane à jouer en intérieur et en extérieur) sont des projets envisageables pour un chantier d'insertion, ou un chantier de jeunes. Les espaces extérieurs ouverts sur un site paysager permettraient d'imaginer aussi la création d'un jardin participatif.

Après l'ouverture, la politique d'accueil et d'animation de l'équipement aura pour but de favoriser l'expression et le développement des talents des usagers. Les pratiques culturelles autour de l'écrit ou autour du jeu y auront naturellement leur place.

L'équipement accueillera et favorisera également le partage des savoirs et le faire ensemble. Les pratiques écologiques et solidaires pourront par exemple y trouver un écho particulier.

Les outils numériques et audiovisuels, autour du jeu vidéo notamment, donnent d'autres perspectives intéressantes pour une participation des usagers. La mise en œuvre du projet d'inclusion numérique de GC constituera un cadre dans lequel la médiathèque ludothèque devra s'investir. Un partenariat avec l'ACCLEF, implantée dans le quartier, pourrait par exemple commencer par une visite des stagiaires et conduire ensuite à imaginer comment l'équipement peut être un soutien dans la continuité de leurs apprentissages.

À retenir :

La médiathèque ludothèque se veut un équipement ouvert à la population et aux acteurs du quartier. Les propositions seront accueillies dans leur diversité, la seule condition étant que l'activité à mettre en œuvre s'inscrive dans un projet collectif et ouvert à la participation.

1 Médiacité à pour but de provoquer spontanément des rencontres avec les habitants dans les quartiers dits difficiles en utilisant un dispositif mobile.

3.5.c) Porter l'offre culturelle d'une médiathèque fusionnée vers une ludothèque
La création du nouvel équipement est le fruit du rapprochement de deux équipements préexistants. L'enjeu est de réussir cette fusion afin d'apporter une nouvelle offre culturelle cohérente et lisible à la population.

Le jeu est un objet culturel qui a sa place sur les rayonnages d'une bibliothèque. Les origines du jeu sont anciennes et son intérêt culturel et historique ne fait pas de doute. Au même titre que le livre, le jeu participe au développement de l'individu, l'enfant se construit et développe son imaginaire en jouant, l'adulte se confronte aux autres et s'ouvre au monde en jouant. La pratique du jeu est aujourd'hui fortement installée dans le quotidien de nos contemporains, elle concerne toutes les générations et se diffuse sous de multiples formes dans toute la société. Le jeu a pris une place importante, la massification du jeu vidéo et le développement des boutiques de jeu en sont des exemples frappants.

Signes d'une société plus attentive à l'épanouissement personnel et à la place accordée aux loisirs, les ludothèques sont récentes dans notre paysage. Portées au départ par un élan essentiellement associatif, elles relèvent de plus en plus d'une volonté publique. Le nombre de créations de ludothèques, accolées ou intégrées à des établissements de lecture publique, apparaît bien comme une réponse à une demande de plus en plus présente.

D'autre part les bibliothèques utilisent le jeu depuis longtemps, qu'il soit contenu dans l'écrit sous forme de jeux d'écriture et de livres jeux, qu'il partage avec les bibliothécaires dans une approche documentaires, ou qu'il soit un outil de médiation pour les bibliothécaires dans une approche ludique de la littérature jeunesse par exemple. Plus encore, les médiathèques ont tout simplement intégré le jeu en tant que tel dans leur offre de prêt ou de consultation sur place. Allant plus loin que les ludothèques, elles se sont même emparées du jeu vidéo et se sont confrontées à des questions de politique d'acquisition, d'accessibilité et d'animation.²

La mixité des services et des usages s'accompagne d'un rapprochement des pratiques professionnelles. Le métier de ludothécaire s'est développé au sein de l'éducation populaire et en garde un penchant pour l'animation en direction de la jeunesse, la formalisation d'une fiche métier montre néanmoins un intérêt pour l'ensemble des publics et une volonté de valoriser le jeu comme objet culturel et patrimonial³. Le métier de bibliothécaire s'est de son côté encore plus ouvert aux pratiques d'animation et à l'accueil d'usages sur place plus diversifiés.

Cette convergence est confirmée par des publics communs (les jeunes, les femmes et les familles) et des pratiques professionnelles communes, dans le souci par exemple de constituer une collection équilibrée, organisée ou d'assurer la médiation auprès du public, de développer des partenariats... Et le défi à relever résidera dans la mise en œuvre d'espaces communs, dans une présentation commune des collections, et dans l'organisation d'un fonctionnement unique ; tout en respectant les spécificités de l'une et de l'autre.

Ainsi l'équipement ne pourra être totalement dédié à la pratique des loisirs, et devra être un lieu où le public pourra venir s'informer et se former. L'organisation des espaces et des temps d'ouverture au public devra favoriser la cohabitation d'usages très différents, ne produisant et ne requérant pas le même confort.

Ainsi l'équipe ne pourra être constituée que de professionnels appartenant au même corps de métier. Les spécificités de chaque métier devront être prises en compte, chaque agent sera aussi reconnu pour ses compétences et disposera des outils qui lui sont propres.

² Les médiathèques de GC proposent du jeu vidéo sur place sur console et sur tablette.
³ Cf. fiche métier de ludothécaire par l'ALP

A retenir :
La fusion conduit à imaginer des convergences en terme d'offres, de publics et d'usages sans oublier les spécificités de chacun. Cela nécessite à la fois un effort de rapprochement des pratiques sans négliger la spécialisation des compétences.

3.5.d) Fidéliser et conquérir des publics

Si l'on rapporte les constats portés sur la population et sur le quartier aux objectifs énoncés ci-dessus, quel pourrait être l'impact de la médiathèque ludothèque ? Comment pourra-t-elle appréhender la diversité des publics et tendre vers la meilleure inclusion ?

La population jeune est en moyenne un peu plus présente dans le quartier considéré que sur l'ensemble de la ville de Châtelleraut. Les jeunes constituent le public naturel des ludothèques dont le développement est fondé sur la reconnaissance de l'importance du jeu dans le développement de l'enfant. De plus, le jouet et le jeu ont été très longtemps et sont parfois encore perçus comme devant relever uniquement de l'enfance. Les médiathèques sont aussi très identifiées par le public jeune, la médiathèque du Lac l'était encore plus de par son implantation et son histoire. La médiathèque ludothèque s'implantera dans une grande proximité avec l'école Prévost et l'ALSH Sud qui s'adressent au public jeune. Ces constats confèrent une orientation très marquée vers la jeunesse, mais cela mérite une analyse plus détaillée par tranches d'âge.

Ainsi la catégorie des jeunes adultes et des adolescents fréquente-t-elle beaucoup moins les médiathèques et les ludothèques. Certains jeunes apprécient l'offre culturelle, les espaces et les services qui leur sont dédiés, mais la plupart s'en sont éloignés, pour se consacrer à d'autres activités culturelles, pour répondre à d'autres sollicitations.
La médiathèque ludothèque aura ce public en perspective dans son offre documentaire (cultures pop, numérique, BD, fantasy...), dans son offre ludique (jeux vidéo, de société, experts...) et dans son aménagement intérieur. La conquête de ce type de public demandera une réflexion particulière, autour de l'accueil, des projets d'animations et des partenariats à rechercher notamment avec Horizons sud ou avec Médiation Grand Châtelleraut.

La période pendant laquelle l'enfant est scolarisé en primaire forme une catégorie d'âge beaucoup plus acquise, voir même captive de l'offre des médiathèques et des ludothèques. C'est un passage essentiel pendant lequel l'enfant est avide de découvertes et dont il profitera pour accumuler des expériences positives, ce qui fondera sa relation aux différentes pratiques culturelles.

La médiathèque ludothèque sera particulièrement sollicitée par ce public, par le biais des partenariats comme en horaires d'accueil tout public. Il y aura une place importante, les aménagements intérieurs seront pensés pour favoriser son appropriation du lieu et de multiples propositions retiendront son attention. Parmi les multiples croisements thématiques entre les documents et les jouets, nombreux sont ceux qui s'adresseront naturellement aux enfants (les pirates, les volcans, les animaux etc.).

L'âge crucial de la petite enfance est bien pris en compte par les médiathèques et les ludothèques dans leurs propositions. La fréquentation de ces publics est par ailleurs plus compliquée à quantifier mais les professionnels perçoivent la demande formulée par les parents, mais aussi par les professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, éducateurs jeunes enfants...). Tous les

travaux portant sur le développement de l'enfant confirment les bienfaits de la lecture orale, dans de nombreux domaines (psycho moteur, psycho linguistique, neurologique,...).

Les agents de la médiathèque ludothèque joueront de la complémentarité entre le jouer et le document pour favoriser l'éveil de l'enfant, et transmettrons leur savoir faire aux professionnels et aux parents. Au regard des indicateurs sociaux et familiaux des quartiers QPV, en écho à la préoccupation grandissante autour des relations parents enfants, notamment dans le projet d'Horizons sud, l'axe de la petite enfance et de la famille pourrait être vu comme étant prioritaire.

La proportion plus importante de familles monoparentales et de familles nombreuses sur les quartiers du Lac et de Jean Moulin confirment un besoin potentiel important. Le public majoritairement féminin de la médiathèque et de la ludothèque, considérant le rôle prépondérant joué par les femmes dans l'éducation des enfants, laisse aussi présager d'un accueil favorable. La présence d'une permanence de la Protection Maternelle Infantile sur le quartier des Renardières, le projet de création par Horizons Sud d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, le rôle joué par la médiathèque du Lac auprès des structures petite enfance de Châteauneuf, sont autant de perspectives de partenariats. Cette attention soutenue à ce que la médiathèque ludothèque peut apporter aux familles et autour du développement de l'enfant trouvera donc un écho favorable auprès de nombreux partenaires sociaux et éducatifs.

La population adulte, en activité professionnelle ou non, ne doit pas être négligée. La médiathèque ludothèque trouvera les moyens de valoriser son offre auprès de ce public via toutes ses actions orientée jeunesse et famille, mais elle ne devra pas s'enfermer dans cette logique et imaginer des actions, des temps spécifiques au public adulte. L'animation d'un comité de lecture ou de soirées jeux experts sont des exemples qui viennent naturellement à l'esprit.

La perspective évoquée plus haut de la participation des publics et du faire ensemble est de nature à intéresser le public adulte. C'est une orientation qui pourrait aussi être vue comme étant prioritaire, ou au moins à protéger, parce qu'elle demande de la constance dans l'action et du temps pour obtenir une bonne participation.

Cette volonté d'agir en direction du public adulte ne sera pas facilitée par l'identité jeunesse de l'équipement, elle devra s'appuyer sur une programmation équilibrée des actions et sur une communication ciblée.

Les seniors sont quant à eux peu présents en ludothèque alors qu'ils constituent un public fidèle des médiathèques. Malheureusement, on peut presager que la création d'un nouvel équipement, après une période de fermeture de deux ans, provoquera une rupture avec les usagers « historiques » qui fréquentaient la médiathèque du Lac. Les données démographiques du quartier de la Brelandière et les contacts pris avec le foyer logement des Renardières confirment par ailleurs le potentiel de développement de services vers ce public.

L'offre culturelle, les services et l'accueil réservés aux seniors sont indispensables. En matière de jeux, une offre dédiée existe, qu'il s'agisse par exemple de jeu permettant l'entretien de la mémoire ou de jeu permettant de travailler la motricité. Mais de nombreux jeux présents au catalogue seront également appréciés pour ce qu'ils rappellent de l'enfance, pour ce qu'ils permettent surtout la pratique collective et intergénérationnelle. Par la multiplicité des supports, physiques ou numériques, adaptés ou non, l'offre documentaire a un réel impact auprès de ce public.

On sait aussi combien le vieillissement fragilise la fréquentation du public senior et que les pertes de mobilité et d'autonomie finissent parfois par compliquer l'accès à l'offre.

La question de l'accès à l'équipement et à son offre fait bien évidemment l'objet d'une attention particulière pour créer les conditions matérielles d'un accueil tout public. L'adaptation du service et des collections sera recherchée pour satisfaire aux besoins des publics en difficultés, pour des raisons de santé ou pour des motifs socio culturels. Cette démarche inclusive visera à considérer les

publics empêchés en raison de leur handicap, de leur maladie, de leur éloignement géographique, de leur langue ou tout simplement en raison de leur distance avec l'institution.

Les indicateurs socio-économiques et culturels du quartier doivent amener à s'interroger sur l'impact de l'offre de la médiathèque ludothèque auprès des publics éloignés de la culture, vers qui il faudrait pouvoir engager des actions volontaires, hors les murs de la médiathèque ludothèque.

La mise en œuvre d'un politique d'inclusion des publics passe par le développement des partenariats et par une remise en cause des pratiques professionnelles. Cela s'ajoute aux efforts consentis pour l'offre tout public, socle de l'accessibilité aux services proposés. La ressource en personnel sera donc une variable stratégique pour engager de telles actions.

A retenir :
Si un certain public apparaît acquis, la médiathèque ludothèque cherchera à diversifier ses actions vers des publics plus éloignés. Dans son aménagement et par son offre, elle tentera d'embrasser le public le plus large, mais il lui faudra certainement faire des choix et cibler certains publics dans son action afin de construire progressivement son ancragement auprès de la population.

Conclusion :

Le projet fait le pari de l'attractivité fondée sur l'identité forte d'un équipement dominant toute sa place au jeu, le considérant en cela comme une pratique culturelle à part entière. L'implantation choisie confirme cette volonté de renforcer la visibilité et l'accessibilité pour la population la plus large possible.

Mais le projet n'oublie pas la nécessité d'ancrer un équipement en répondant à la demande culturelle, éducative et sociale du quartier. L'action de proximité, ouverte à la diversité des populations et des acteurs du quartier forgera en quelque sorte le socle d'une équipement rayonnant.

3.6. Programme et mise en œuvre du projet culturel, éducatif et social

3.6.a) L'offre de service et l'organisation interne

Mission : promouvoir et favoriser l'accès à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs par une offre reposant sur des collections documentaires et ludiques.

Services : consultation sur place des collections documentaires (livres, périodiques, DVD, CD), des ressources numériques (postes publics connectés à internet, tablettes) et jeu sur place

emprunts de documents et de jeux (20 imprimés, 3 CD, 3 DVD, 2 jeux ou jeux maximum pendant 3 semaines)

emprunts de grands jeux
 mise à disposition de ressources pour les partenaires

programme d'animations tout public et accueil de groupe spécifiques

Horaires d'ouverture : l'estimation de l'accueil tout public repose sur une évaluation de la répartition des moyens humains par domaines d'activité.

la **gestion des collections** recouvre d'abord tout le temps de travail consacré au renouvellement de l'offre (acquisition et traitement), cela concerne chaque année 500 livres, 100 DVD, 30 CD et 315 jeux (cf programmation des collections). Si le temps de traitement pour les documents est optimisé grâce à la déviation de notices ou via la centralisation de l'équipement matériel, le temps de traitement des jeux est beaucoup plus conséquent (catalogage non mutualisé, équipement matériel complexe).

Il faut compter environ 1h20 par jeu et 0h15 par document : cela représente 419 h + 162h30, soit environ 600 heures de travail par an consacré au traitement initial.

Auquel il faut ajouter le temps consacré au rangement et au tri, ainsi qu'un temps considérable consacré à l'inventaire et l'entretien des jeux en retour de prêt. La vérification qu'un jeu est complet, le nettoyage et la remise en état des jeux représente 0h10 par jeu prêt. En projetant un doublement⁴ de l'activité de prêt actuelle de la ludothèque on pourrait estimer à 18000 le nombre de prêts annuels, ce qui équivaut à 3000 h de temps de travail.

En additionnant le développement et la gestion des collections, il apparaît nécessaire de préserver au minimum 3600 h de temps de travail interne.

L'accueil tout public va mobiliser l'équipe en priorité à la banque de prêt et dans les espaces publics.

⁴ A condition de maintenir le quota de prêt à 2 jeux

Le besoin à l'accueil du public et à l'enregistrement des transactions des moments, on l'évalue à une présence en moyenne de 1,5 agent.

Le besoin d'accompagnement des usagers, pour assurer la médiation des collections, pour favoriser l'accès aux services sur place et veiller à la cohabitation entre ces différents usages méritera une présence au moins équivalente.

C'est donc un minimum de 3 agents en horaires d'ouverture qui sera nécessaire pour l'accueil du public. Ainsi, si l'équipement est ouvert 22 heures (l'amplitude d'ouverture de la médiathèque du Lac jusqu'en 2020), l'accueil tout public mobilisera 3234 heures de temps de travail (22 heures x 3 agents x 49 semaines d'ouverture par an). Soit 2 équivalents temps plein.

L'accueil spécifique de groupes et de professionnels dépendra des partenariats développés, la pratique existante permet d'envisager une centaine de partenaires. Ceux-ci requerront une disponibilité variable selon qu'il s'agisse uniquement d'emprunter ou qu'il s'agisse de bénéficier d'un accueil animé. L'expérience des médiathèques du réseau de lecture publique de même envergure nous montre que ces temps d'accueil occupent au minimum trois demi journées par semaine dans l'agenda de l'équipement. Ainsi est-il possible de calculer une disponibilité à 9 h par semaine pendant 40 semaines (la période des vacances sera certainement beaucoup moins sollicitée), soit 360 heures par an.

La mise à disposition d'une salle d'activité aux habitants et acteurs du quartier sera une composante à part entière de l'offre de service de l'équipement. Le principe est d'ouvrir l'utilisation de cet espace à la mise en œuvre de projets collectifs, reconnus d'intérêt public pour la population. La responsable ou son adjointe, en charge du développement des partenariats, se verra également confiée la mission de développer la mutualisation de cette ressource et d'en assurer le suivi.

Le développement des partenariats et la programmation d'animation sera déterminant pour atteindre les objectifs fixés à l'équipement. Ce temps ainsi que celui consacré au fonctionnement général de l'équipement est difficile à évaluer (gestion administrative et des ressources humaines, gestion du bâtiment et des ressources matérielles, fonctionnement en réseau...).

La médiathèque ludothèque disposant de 6 ETP à plein temps, soit 9642 heures de temps de travail annuel, on peut déduire que le temps de travail se répartirait de la manière suivante :

Activité	Calcul	Total	Pourcentage
Gestion des collections	600 h pour le traitement + 3000 h pour la gestion (18000 prêts de jeux)	3600 h	37 %
Accueil tout public	3 agents, 22 heures par semaine pendant 49 semaines	3234 h	33 %
Accueil de publics spécifiques	3 demi-journées (9 h) par semaine pendant 40 semaines	360 h	4 %

On remarquera que le cumul de ces activités représente 75 % du temps nécessaire pour développer l'offre culturelle.

L'attractivité de l'offre ludique pourrait générer un volume de prêts de jeux plus important et avoir un impact conséquent sur la charge de travail. Le rayonnement recherché par le biais de l'offre de jeu pourrait ainsi se heurter aux limites des ressources humaines, sans compter celles de la collection.

Le choix des horaires d'ouverture aura une conséquence directe sur la charge de travail, le nombre d'agents assurant l'accueil du public est exprimé comme étant un minimum et variera donc aussi à la hausse.

Le développement des partenariats notamment pour mener des actions hors les murs produira nécessairement un accroissement du temps consacré à cette activité.

Les 25 % restants, équivalant à 1,5 ETP, devront impérativement être protégés pour la programmation des animations, pour la gestion générale de l'équipement, pour gérer l'activité de prêt de grands jeux et de mise à disposition de ressources avec notamment la gestion de la salle d'activité. C'est un équilibre en l'état qui peut paraître convenable mais qui reste théorique.

Règles de prêt et tarifaires :

Les règles appliquées à la médiathèque ludothèque devront être harmonisées avec celles du réseau des médiathèques. Ce sera la garantie d'un service équitable pour les usagers.

La consultation des documents, des ressources numériques et le jeu sur place sont libres et gratuits. La participation aux animations est également libre et gratuite.

L'inscription est individuelle et gratuite pour les habitants de GC, la carte d'usager donne droit à emprunter dans chacune des médiathèques du réseau, en se rendant sur place ou en utilisant les services à distance.

La carte d'usager donne également droit à la consultation des ressources numériques depuis le portail documentaire.

Le cadre dans lequel ces services sont proposés fera l'objet d'une formalisation via le règlement intérieur. Celui-ci sera notamment amené à préciser :

- l'âge à partir duquel les jeunes peuvent fréquenter la médiathèque ludothèque sans être accompagnés, et la responsabilité des accompagnants vis à vis des usages sur site. En l'occurrence, le règlement intérieur des médiathèques prévoit que les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

- le maintien des conditions de sécurité et d'hygiène, les règles de cohabitation et de vivre ensemble sont garanties par le personnel. Il s'agit là d'engager une qualité de service minimale. En assurant l'entretien des documents et le rangement des espaces, l'équipement envoié à l'usager un signal positif et l'engage également à respecter les lieux et les collections. En assurant une présence auprès

des publics, pour les accompagner dans leurs usages et les conseiller, l'équipement interne sera que les règles sont là pour garantir la liberté de chacun.

- les mesures répressives seront malgré tout formalisées, en cas de retard, en cas de détérioration ou de perte d'un document ou d'un jeu, en cas de non respect du règlement intérieur.

- le jeu sur place dans le respect des zones et des joueurs et jeux affectés à cet usage. Des zones ludiques sont définies à différents endroits des espaces publics, elles seront dotées de jeux dédiés au jeu sur place. Les jeux à emprunter seront accessibles mais ne pourront a priori pas être joués sur place, mais le besoin légitime de découvrir le contenu et le fonctionnement d'un jeu conduira à tolérer et à accompagner cette pratique de découverte sur place.

- un jardin de jeu est prévu en accès direct depuis les espaces publics intérieurs. S'il est clôturé sa fréquentation par les enfants restera sous la responsabilité des parents.

- le contenu de l'espace de jeux vidéo et les règles d'usages méritent d'être précisées, l'offre prévue initialement prévoit l'accès à des consoles de jeu et à des jeux en ligne. Cette proposition doit encore être travaillée pour préciser les besoins en équipement, en jeux et surtout les modalités d'accès. Le prêt de jeu vidéo n'étant pas prévu, l'accompagnement et l'encadrement de la pratique sur place, individuelle ou en groupe méritera une attention particulière.

- les modalités d'accès à la consultation des ressources numériques sur place (tablettes et ordinateurs) devra être précisée. L'outil de gestion des postes publics déployé par GC dans le cadre de son projet d'inclusion numérique proposera aux usagers une interface sécurisée et intégrant une offre de contenus et de services.

- les modalités d'emprunt des grands jeux nécessitent de préciser des modalités d'accès et des règles d'usage spécifiques.

- la mise à disposition de la salle d'activité et des moyens matériels qu'elle comprend (mobiliers, audiovisuel...) devra être précisée en terme de conditions d'accès, d'organisation et de réglementation.

3.6.b) Fusion des équipes de la médiathèque et de la ludothèque

Comme évoqué ci-dessus, le regroupement de la médiathèque et de la ludothèque implique un rapprochement des pratiques professionnelles. Cela s'appuiera sur une nouvelle organisation interne.

La fusion des deux équipes nécessite de définir un nouvel organigramme et de le faire valider en comité technique. L'équipement sera sous la responsabilité d'une responsable seconde par son adjointe, chacune dotée d'une compétence plus spécifique en bibliothéconomie et en ludothéconomie. Elles conserveront un rôle prépondérant dans leur domaine respectif mais rechercheront la mutualisation de leurs compétences. Ainsi devront-elles se répartir les différents domaines de responsabilité et défendre un projet commun.

5#3.5.3 Porter l'offre culturelle d'une médiathèque fusionnée avec une ludothèque

Les fiches de postes de ce binôme accompagneront le nouvel ouvrage travaillé avec les agents concernés. Les fiches de postes des cinq agents restant (3 en ludothèque et 2 en médiathèque pour 4 ETP) convergeront en privilégiant autant que possible un intérêt pour l'ensemble de l'offre. Néanmoins, la diversité des services proposés permettra aussi des attributions spécifiques selon les compétences des agents.

Avant de définir cet organigramme et les fiches de postes, les deux équipes profiteront de la période en amont de l'ouverture pour échanger et partager des temps de travail en commun. L'équipe de la médiathèque sera beaucoup plus disponible et disposée à s'immerger dans le fonctionnement de la ludothèque et à y expérimenter des actions mélangeant collections documentaires et jeux.

Le repérage et la programmation de formations viendront compléter le rapprochement entre les équipes. Une journée de sensibilisation à la place du jeu aujourd'hui et au fonctionnement des ludothèques a été organisée en avril 2020 pour l'équipe de la médiathèque. Patricia Oger, formatrice et consultante, est également intervenue pendant trois journées supplémentaires pour détailler avec l'équipe projet (la direction du réseau des médiathèques et les responsables de la ludothèque et de la médiathèque du Lac) les éléments d'une programmation de ludothèque.

L'élaboration du présent projet est donc le fruit d'une élaboration collective, reposant sur une appropriation des missions et des services respectifs. Les étapes ultérieures de programmation seront autant d'occasions d'échanger en équipe élargie autour du projet et de partager les connaissances. La médiathèque du Lac et la ludothèque ont convenu également d'organiser une réunion d'équipe une fois par mois à partir de septembre 2021.

3.6.c) Intégration de la médiathèque ludothèque au sein du réseau de lecture publique

La médiathèque ludothèque participera à l'offre de service du réseau de lecture publique de GC. Ses collections documentaires seront intégrées à l'offre du réseau et disponibles aux réservations de l'ensemble des usagers. Elle sera donc desservie deux fois par semaine par la navette du réseau.

A contrario, il n'est pas prévu d'ouvrir à l'ouverture l'offre de jeu aux réservations en réseau. La collection ne sera pas dimensionnée pour soutenir un tel service. Les moyens et l'organisation de la navette ne seront pas non plus adaptés pour gérer cette circulation.

La carte unique d'usager du réseau permettra néanmoins l'emprunt de jeux sur site. Ces dispositions permettront de mesurer progressivement la capacité de l'équipement à tenir un volume d'activité croissant.

La médiathèque ludothèque sera par ailleurs un partenaire privilégié pour les médiathèques du réseau, qui pourront avec son soutien expérimenter la pratique du jeu sur place ou l'organisation d'animations à caractère ludique. Ces actions seront un moyen pour faire découvrir la médiathèque ludothèque aux publics éloignés géographiquement.

L'intégration de la médiathèque ludothèque demandera une prise en charge technique. La migration de la base de données et l'intégration de l'équipement dans le portail documentaire sont deux

chanteurs à planifier avec les prestataires désignés. La migration des données documentaires de base utilisée par les médiathèques sera l'occasion d'une harmonisation et d'une optimisation des pratiques de catalogage et d'inventaire concernant les collections jeux. L'intégration dans le site internet géré par le service numérique de GC sera l'occasion d'une réflexion sur les possibilités d'évolution de l'outil de portail documentaire.

Sur le plan de la gestion budgétaire du réseau des médiathèques, l'intégration d'un nouvel équipement nécessitera d'évaluer les surcoûts de charges de fonctionnement. Les propositions budgétaires 2023 prendront en compte des dépenses supplémentaires de fonctionnement en matière de fournitures et consommables, en matière d'entretien et maintenance du bâtiment, en matière de budget d'acquisition et d'animation.

3.6.d) La collection documentaire

En tenant compte de l'offre existante sur Châteleraut et sur le bassin de lecture, en tenant compte de la mixité des offres et des usages multiples à cumuler dans les espaces publics prévus dans le programme, la collection de livres est ciblée à 8000 volumes. Après désherbage, la collection de la médiathèque du Lac comporte 6000 volumes. L'évaluation de cette collection montre très clairement un déséquilibre en défaveur des collections adultes, ainsi les 2000 livres manquant se répartissent entre les romans (1200) et les documentaires (800).

L'offre de DVD de la médiathèque du Lac comporte environ 500 titres, il en faudrait 500 de plus pour constituer une collection de base suffisante pour garantir une certaine diversité de l'offre. A noter que des réassorts réguliers sont effectués par rotation des collections DVD entre les médiathèques du réseau.

L'offre de CD de la médiathèque du Lac comporte environ 300 titres, cette collection ne sera pas développée, estimant que les 10 000 documents sonores du réseau suffisent à répondre à une demande par ailleurs décroissante.

Ces collections sont complétées par un bouquet numérique comportant livres numériques, presse en ligne, vidéo à la demande, musique en streaming et apprentissage à distance. Cette offre est accessible à tous les usagers des médiathèques de GC depuis le site Lire en Vienne dans le cadre du plan de développement des ressources numériques du Département auquel contribue GC.

La remise à niveau de l'offre documentaire représente 58500 €, comprenant l'achat de 2000 livres à 18 € de prix moyen (romans et documentaire pour adulte) pour un coût de 36000 €, et l'achat de 500 DVD à 45 € de prix moyen pour un coût de 22500 €

Le budget documentaire annuel représente 10800 €, comprenant l'achat de 500 livres pour un coût de 7500 €, l'achat de 60 DVD pour un coût de 2700 €, l'achat de 30 CD à acquérir soit 600 €

3.6.e) La collection ludique

La collection de jeux et de jouets de la ludothèque est constituée de :

- 2449 jeux dont 67 jeux géants
 - 1208 jouets
- soit un total de 3657 jeux et jouets.

L'offre de jouets, plus particulièrement destinée aux jeunes enfants, représente seulement un tiers de l'offre, il s'agira d'évaluer la capacité de la collection à répondre aux besoins de ce public.

Quantitativement la collection existante permettrait de répondre aux besoins des adhérents individuels. A raison de 2 prêts par emprunteurs, on peut estimer que les emprunts tous publics représenteront entre 35 et 40 % de la collection, ce qui permettrait de conserver entre 2000 et 2500 jeux empruntables, et garantir une offre suffisante en rotation.

A cela doit s'ajouter une part de la collection réservée aux emprunts réalisés par les professionnels et les collectivités partenaires. Cela représente potentiellement une centaine d'emprunteurs nécessitant à raison de 5 jeux par partenaires une collection de 500 jeux à créer.

L'animation du lieu et l'activité de jeu sur place méritera quant à elle une collection de 350 jeux. Cette collection est à constituer entièrement, elle jouera un rôle de vitrine à l'ouverture de l'équipement.

Pour l'ouverture l'achat de 850 jeux à 30 € de prix moyen représente un coût de 25500 €.

En fonctionnement régulier, le renouvellement de 7 % de la collection conduira à acquérir 315 nouveaux jeux chaque année soit un budget de 9450 €.

Le budget d'équipement des jeux est particulièrement conséquent puisqu'il est souvent nécessaire de procéder à un reconditionnement de l'objet (contenants PVC, étiquetage, plastification...), il s'établit à environ 10 % du prix d'achat. Soit ici 2550 € pour l'accroissement de la collection et 945 € en budget annuel.

La constitution d'une offre de jeu à l'échelle de Grand Châtelleraut n'est pas d'actualité compte tenu du manque de recul sur la demande et la capacité matérielle et humaine de l'équipement à y répondre. La collection pourra par exemple être ré-estimée s'il est question de l'ouvrir aux réservations à distance, ou si il est envisagé de déporter des micro collections dans les médiathèques du réseau...

3.6.f) La Politique d'animation

La politique d'animation devra respecter un calendrier de programmation commun au réseau des médiathèques. Le budget est établi à partir des besoins exprimés par chaque établissement, au mois de juin de l'année précédente. Trois programmes des animations du réseau sont édités chaque année

(janvier-avril, mai-août, septembre-décembre) et diffusés sur ~~sup~~ ~~port~~ ~~paper~~ ~~per~~ ~~tem~~ ~~bre~~ ~~des~~ événements sont relayés par une communication depuis le portail des médiathèques et depuis les sites institutionnels de la collectivité.

L'équipement aura à sa charge de définir et mettre en œuvre une communication physique et numérique adaptée à sa programmation et orientée vers ses publics cibles.

La communication qui sera mise en œuvre autour du projet et à l'occasion de son ouverture au public, définira une identité et un programme spécifique. L'équipe projet sera accompagnée par le service communication de GC dans cette tâche.

La politique d'animation devra rechercher un équilibre en terme de formes, de contenus et de publics. La programmation combinera des animations récurrentes et événementielles, assurées par l'équipe ou avec l'appui de partenaires et de prestataires. Tous les publics seront pris en compte mais selon les priorités fixées à l'année, le projet d'action culturel pourra être plus particulièrement orienté vers telle ou telle catégorie de population. Il s'agira également d'y valoriser l'ensemble de l'offre culturelle de la médiathèque ludothèque, en cherchant à construire des actions qui mêleront le jeu à la lecture, mais en n'écartant pas la possibilité de ne travailler que sur un domaine ou un autre.

Ainsi est-il possible que sur la thématique du jeu l'équipement vise à construire un rendez-vous annuel fort et suffisamment visible sur le territoire. Comme il est possible qu'ils s'investisse dans un projet d'éducation artistique et culturel, autour de l'illustration ou l'écriture, dans une volonté de partenariats avec des acteurs du quartier. Ce projet d'action culturel reste à écrire.

3.6.g) Les services numériques

Un pré programme des besoins a été établi en relation avec le service numérique pour une prise en compte dans la programmation des réseaux du bâtiment.

Cela reste à travailler et à préciser mais l'équipement proposera :

- l'accès aux ressources numériques sur site pour le public à partir de 3 postes connectés à internet et 4 tablettes
- l'accès à une imprimante photocopieur
- l'accès au jeu vidéo en réseau via 2 postes informatiques connectés à internet
- l'accès au jeu vidéo sur console (Xbox One, Switch, Playstation) via 2 écrans TV
- l'accès à un vidéoprojecteur dans la salle d'activité, qui sera dotée en nombre suffisant de prise réseau pour mener un atelier ou une formation numérique
- l'accès aux ressources numériques et aux services en ligne du portail documentaire
- l'accès à un point d'accès wifi public

L'équipement disposera de 8 postes informatiques professionnels et d'un serveur. L'usage pour la fabrication de pièces de jeu manquantes semble pertinent mais reste à confirmer.

3.7. Les moyens

3.7.a) Les moyens humains

Cf 3.6.b pour la description de l'organigramme. Une responsable, une adjointe et cinq agents (deux mi-temps). Cf 3.6.a pour la répartition des ressources humaines par activité.

L'équipe pourra bénéficier comme tout équipement du réseau des médiathèques de renforts ponctuels, en cas de remplacements impératifs ou d'évènement exceptionnel.

L'originalité du projet culturel de la médiathèque ludothèque lui permettra sans doute d'attirer des étudiants stagiaires des métiers du livre ou des ludothèques, pour explorer de nouvelles activités ou perfectionner ses activités existantes.

La ressource en personnel agira fortement sur la bonne réalisation du projet. Comme cela a déjà été évoqué, l'accueil du public et la gestion des collections nécessitent une disponibilité incompressible. Le développement de l'équipement par une programmation culturelle ambitieuse, appuyée sur des partenariats ou sur la participation des publics dépendra fortement de la disponibilité des agents.

3.7.b) Bâtiment

Le cabinet d'architecte « L'atelier du trait » de Poitiers a été chargé de la maîtrise d'œuvre qui a abouti à l'Avant Projet Définitif fourni en annexe 1 au PSCES.

Les travaux doivent débuter en novembre 2021 pour finir en octobre 2022.

3.7.c) Besoins mobiliers

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, un schéma fonctionnel a été réalisé pour mieux scénographier les différents espaces, les accès et les circulations. Cf en annexe 1 le schéma fonctionnel

L'estimation des besoins s'est basée sur une segmentation des espaces internes et publics tels qu'ils apparaissent dans le programme architectural. Cf en annexe 2 le tableau des besoins

Certains besoins en mobilier pourront être satisfaits par le mobilier existant de la médiathèque et de la ludothèque. Ce ré-emploi concernera plus particulièrement les espaces de travail interne.

La banque de prêt est intégrée dans le lot menuiserie du bâtiment sur la base d'une projection travaillée entre la maîtrise d'œuvre et les utilisateurs.

Les besoins des zones de jeu sur place seront précisés (plans, rayonnages, rayonnages, notamment par rapport à la diversité des formes et de l'encombrement des jeux et des jouets.

Le parti pris de ne pas scinder les collections documentaires et de jeux à emprunter créera une contrainte dans l'implantation. Un soin particulier sera porté à la définition des besoins en rayonnages, notamment par rapport à la diversité des formes et de l'encombrement des jeux et des jouets.

L'aménagement mobilier du magasin de stockage des grands jeux visera à optimiser les possibilités de rangement et à préserver des conditions de travail ergonomiques.

L'aménagement mobilier concernera également les espaces extérieurs, jardin de jeu et terrasse.

3.7.d) Besoins matériels et informatiques

Cf 3.6.g

3.7.e) Les moyens financiers

Cf plan de financement 3.9

3.8. Calendrier du projet

Construction du bâtiment = octobre 2021 – septembre 2022

Définition de l'identité = septembre – octobre 2021

Propositions budgétaires 2022 pour la remise à niveau des collections = octobre 2021

Appel d'offre mobilier = mars 2022

Constitution des collections = mars-décembre 2022

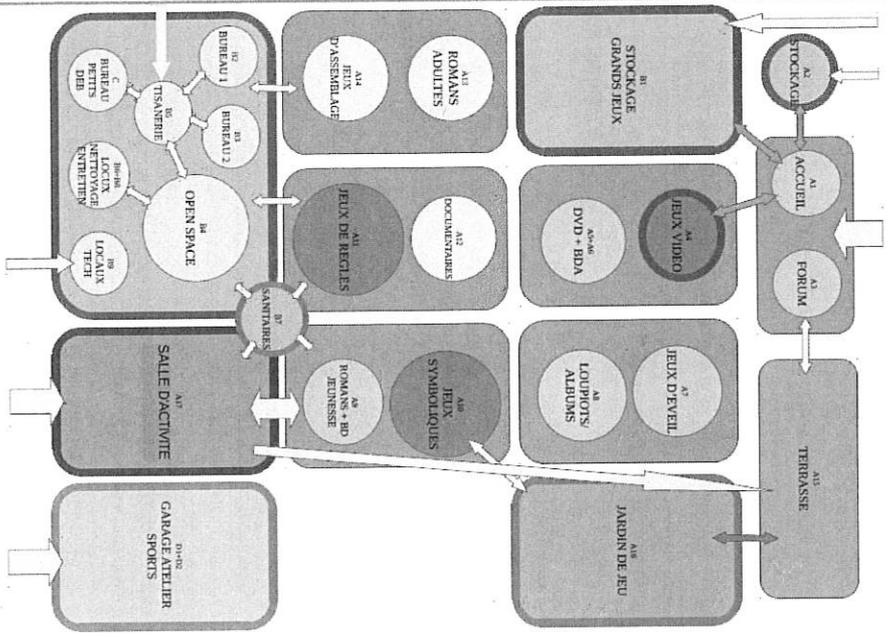
Programmation culturelle = printemps 2022

Confirmation des besoins numériques et informatiques = printemps 2022

Migration des données Ludo et modification du portail documentaire = septembre – décembre 2022

3.9. Plan de financement

ANNEXE 1 : SCHEMA FONCTIONNEL



Envoyé en préfecture le 09/11/2021
 Reçu en préfecture le 09/11/2021
 Affiché le **S.F.C.**
 ID : 086-248600413-20211108-BC_20211108_014-DE

ANNEXE 2 : BESOINS MOBILIER

Convention pour l'implantation des rayonnages :
 Le nombre de rayonnages correspond à une travée d'une profondeur de 30 cm (pour les livres) à 50 cm (pour les jeux), d'une hauteur variable (maxi 1,80 m en simple face contre les murs, maxi 1,50 m en double face). L'emprise au sol a été calculée en multipliant le nombre de mètres linéaires par un facteur de 1,5.
 - bacs : bacs standards 4 cases de 1 m x 1 m (L, m²). L'emprise au sol pour mélanger des circulatoires autour est calculée en multipliant le nombre de bacs par un facteur de 2.

Code prog	Espace	Fonction	Jauge maxi	Places assises	Superficie	Mobilier à implanter	Matériel
A1	Accueil	Accueil / renseignement Emprunt des prêts	10	2 pro 2 public	20	Banque d'accueil + chaises de bureau, chaises public Chaises Présentoir à adhésifs Présentoir rotatifs (tables, rayonnage, étagères mobiles) Présentation périodiques (1 rayonnage) 2 postes de consultation internet (meuble + siège) 8 assises à hauteur différentes (tabouret + quidefon, chaises + table, chauffeuse + table basse)	2 postes info 1 poste tél
A3	Forum	Attente, séjourner Consultation presse, internet Exposition Rangement pièces détachées jeu Inventaires jeu en retour Rangement réservations navette	15	10 public	35	table de travail + chaises Rayonnages stockage	2 postes info configurés pour le jeu vidéo Ecran TV + consoles (à préciser) Casques audio Video protecteur
A2	Stockage			2 pro	20		
A4	Jeu vidéo	Jeu sur place, seul ou collectif	10	8 public	20		
A5 + A6	DVD + BDA	Présentation collection DVD et BDA	10	4 public	20	2 postes de jeu en ligne (meuble + 2 chaises) Meuble pour console et écran tv + pool, fauteuil ou sofa (4 assises) 4 rayonnages avec bacs pour 1000 DVD (6 m ²) 3 bacs pour 500-800 BDA (6 m ²) 4 assises + tables (à préciser)	
A7	Jeux jeu de société jeux de société jeux de société	Présentation collection jeux Jeux sur place	15	10 public	35	12 mètres linéaires de rayonnage (18 m ²) pouls, tabourets, tapis et coussins Une quinze de bacs de formes et hauteurs variées pour 1200 livres	
A8	Jeux symboliques	Présentation collection de livres Lecture sur place	15	10 public	30	zone ludique avec meubles joués (dinette), meuble de jeu et micro architecture (20 m ²) 15 mètres linéaires de rayonnage pour 700 romans jeunesse (6 m ²) 4 bacs pour 500-600 BD (12 m ²) 4 assises + tables (à préciser)	
A9	Fictions Jeux de jeu de société	Présentation collection de livres Lecture sur place	10	4 public	25	25 mètres linéaires de rayonnage (35 m ²) 14 mètres linéaires de rayonnage pour 2400 documentaires (25 m ²) 4 assises et tables (à préciser)	
A10	Jeux symboliques	Présentation collection de livres Lecture sur place	10	4 public	25	25 mètres linéaires de rayonnage (35 m ²) 14 mètres linéaires de rayonnage pour 2400 documentaires (25 m ²) 4 assises et tables (à préciser)	
A11	Jeux de société	Présentation collection de livres Lecture sur place	10	4 public	25	25 mètres linéaires de rayonnage (35 m ²) 14 mètres linéaires de rayonnage pour 2400 documentaires (25 m ²) 4 assises et tables (à préciser)	
A12	Jeux de société	Présentation collection de livres Lecture sur place	10	4 public	25	25 mètres linéaires de rayonnage (35 m ²) 14 mètres linéaires de rayonnage pour 2400 documentaires (25 m ²) 4 assises et tables (à préciser)	
A13	Fictions adultes	Présentation collection de livres Lecture sur place Jeux de société sur place, activité, travail en groupe	12	4 public	25	10 mètres linéaires de rayonnage (15 m ²) 14 mètres linéaires de rayonnage pour 2400 romans (20 m ²) 4 assises et tables (à préciser) 3 bacs pour encastrer les rayons jusqu'à 10 personnes (chaise) (1 table + 10 chaises)	Audio mobile ou fixe Eclairage ? Dispositif technique pour spectateurs ?
A14	Jeux d'assemblage	Présentation collection de jeux	5		15		
A17	Salle d'animation	Equipements rassemblement jusqu'à 50 personnes (?) Rangement des jeux volumineux et d'extérieur Reserve	50	50 public	50	chaises pliantes + tables ? Rayonnages métalliques adaptés à la variété des volumes	
B1	Stockage grands jeux				80		
B2	Bureau 1	Espace de travail		1 pro	10	Bureau, siège de bureau, rayonnage	1 poste informatique
B3	Bureau 2	Espace de travail		1 pro	10	Bureau, siège de bureau, rayonnage	1 poste informatique
B4	Open space	Espace de travail		5 pro	40	Bureau, sièges de travail, sièges de bureau, rayonnage	4 postes informatique
B5	Tisanerie	Espace de pause		7 pro	10	Table + chaises	1 poste tél
B6 + B8	Nettoyage	Remise produits et matériel d'entretien Machines à laver pour les jeux			11		Kitchenette matériel de nettoyage Machines à laver
B7	Sanitaires				10		
B9	Local technique	amortisseurs techniques, chauffe-eau ?			10		
C1	Bureau asso	Hébergement des Petits dévotés		1 pro	15		
					surface totale	641	

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
 Reçu en préfecture le 09/11/2021
 Affiché le **S.F.C.**
 ID : 086-248600413-20211108-BC_20211108_014-DE